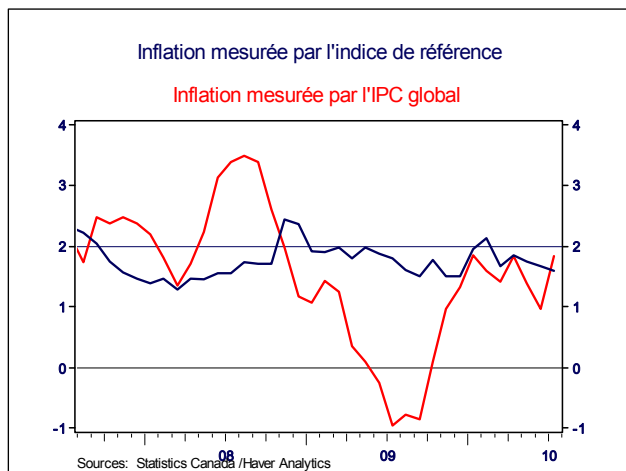




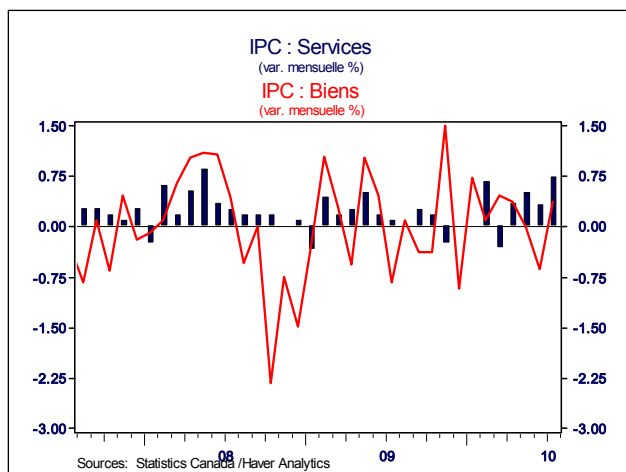
20 août 2010

Inflation légèrement plus modeste qu'anticipée en juillet



L'inflation s'est accélérée en juillet à 1,8 %, après avoir été de 1 % en juin. L'inflation mesurée par l'indice de référence de la Banque du Canada a glissé d'un dixième de point lors de chacun des trois derniers mois pour atteindre 1,6 % en juillet.

L'indice des prix à la consommation (IPC) du mois de juillet était une donnée très attendue étant donné l'harmonisation de la taxe de vente en Ontario et en Colombie-Britannique avec la TPS – impliquant une augmentation du taux de taxation de 5 % du prix de certains biens et services – ainsi que la hausse de 2 % de la taxe provinciale par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. L'impact de ces hausses de taxes sur l'IPC a été un peu plus faible qu'anticipé – 0,5 % m/m au lieu de 0,7 % m/m. De sorte que l'IPC s'est relevé uniquement de 0,6 % par rapport à juin. Ainsi, en excluant l'effet des taxes, l'IPC aurait diminué par rapport à juin (-0,1 %). L'impact de la TVH sur l'IPC s'est produit davantage au niveau du prix des services : l'IPC lié aux services a crû de 0,7 % (m/m) en juillet alors que l'IPC lié aux biens a augmenté de 0,4 % (m/m). Certains services en Ontario et en Colombie-Britannique n'étaient tout simplement pas assujettis à la TPS et le seront avec la TVH; en voici quelques exemples qui ont affecté la plupart des composantes de l'IPC : services professionnels (funéraires, esthétique et coiffure, entraîneur sportif, aménagement paysager, réparation et maintenance effectuées par un corps de métier), commissions immobilières, repas dans un restaurant, adhésions dans un club sportif, transport domestique par avion, train et bus, et location de chambre d'hôtel. Quelques biens ont par ailleurs été affectés par la TVH : tabac et essence, mazout et gaz naturel (Ontario seulement).



En outre, l'indice de référence a diminué pour une deuxième fois (-0,1 % m/m) en juillet, ce qui n'est pas survenu depuis la fin 2008. Cela s'explique d'une part par les prix d'employés offerts aux acheteurs de véhicules neufs GM ou Ford ayant entraîné une chute du prix de 2,4 % m/m des véhicules neufs au niveau national alors que les prix à la location ont diminué de la même ampleur. Conséquemment, la chute de ces prix a retranché 0,2 point de pourcentage à la variation mensuelle de l'IPC. D'autre part, les prix des vêtements et des chaussures ont également diminué (-1,0 %). Habituellement, les prix demeurent relativement les mêmes en juillet par rapport à juin, mais il semble que cette année, les détaillants aient dû accroître les rabais pour écouler davantage leurs inventaires. Néanmoins, dans les prochains mois, les ménages canadiens devront s'attendre à ce que le coût du panier d'épicerie augmente en raison du rebondissement des prix de certaines commodités récemment – maïs, avoine, soya, blé, café et viande porcine. Enfin, bien que les Québécois aient vu les prix diminuer de 0,3 % m/m en juillet, ils feront face à leur tour à une hausse du niveau de taxation dès janvier 2011.

En somme, malgré une inflation légèrement plus faible qu'anticipée, ce rapport sur l'IPC ne devrait pas empêcher la Banque du Canada d'augmenter le taux directeur de 0,75 % à 1,00 %, le 8 septembre prochain. Toutefois, la rapidité à laquelle la reprise aux États-Unis perd de sa vigueur accroît significativement la possibilité que la Banque du Canada prenne une pause après septembre puisque comme le dit si bien le Gouverneur Carney, « rien n'est réglé à l'avance ». La publication des données sur le PIB réel le 31 août prochain ainsi que les prochains rapports sur l'emploi permettront de valider dans quelle mesure la création de l'emploi et l'endettement des ménages influenceront la consommation et la construction résidentielle, et si l'investissement en bâtiment non résidentiel des entreprises aura enfin pris un tournant positif. En fin de compte, il est difficile de concevoir que le taux directeur dépassera 1,00 % à la fin de l'année.

Marie-Claude Guilloffe, Économiste